

ASSOCIATIONS NATIONALES DE SÉCURITÉ CIVILE

Nom de l'association Nationale agréée	Nom de l'association Départementale agréée	Agréée pour les missions de types	Adresse du siège	Tél.	Mail
Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC)	Association Départementale de la Protection Civile du Gers (ADPC)	A – B – C – D*	8 Chemin de la Caillaouère – 32 000 AUCH	06 35 24 33 31	adpcgers@gmail.com
Croix-Rouge Française	Conseil Départementale de la Croix-Rouge Française	A – B – C – D*	11 rue du docteur Samalens – 32 000 AUCH	05 62 63 57 90	ddus32@croix-rouge.fr
Fédération des Secouristes Français Croix-Blanche	Comité Départemental des Secouristes Croix-Blanche	A – B – C – D*	1 Rue Bataillon de l'Armagnac – 32 000 AUCH	05 62 05 34 11/ 06 75 25 47 27	dupouyro@orange.fr
Fédération Nationale de radio-transmetteurs au service de la Sécurité Civile	Association Départementale des Radio Amateurs au service de la Sécurité Civile (ADRASEC 32)	A*	5 Rue des Mimosas – 32 190 VIC-FEZENSAC	05 62 06 38 21/ 06 17 35 35 46	f4djc@free.fr

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE SÉCURITÉ CIVILE

Nom de l'association Départementale agréée	Nom de l'association Départementale agréée	Nom du responsable	Adresse du siège	Tél.	Mail
Association des Secouristes Pompiers pour l'Événementiel et le Caritatif	ASPEC	A – D	Grimaut – 32 380 SAINT-CLAR	06 78 61 53 13	dternier@gmail.com

A : opérations de secours (secours à personnes et, selon les départements, la recherche cynophile et la sécurité de la pratique des activités aquatiques en milieux naturels et artificiels).

A 1 : Secours à personne.

A 2 : Recherche cynophile.

A 3 : Sécurité de la pratique des activités aquatiques en milieux naturels (mers – dans la zone du littoral de 0 à 300 m, lacs, rivières...) et artificiels (piscines, parcs aquatiques...).

A 5 : Établissement et exploitation des réseaux annexes et supplétifs de transmissions ; recherche d'aéronefs en détresse par radiogoniométrie.

B : actions de soutien aux populations sinistrées.

C : encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées.

D : dispositifs prévisionnels de secours.